

ADJUDICATION

Ce jeudi 5 février 2009, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès met en vente 3 véhicules : 2 camions et un matériel spécifique (ne sont plus assurés et ne peuvent circuler sur la voie publique).

Les matériels peuvent être visibles du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 ; pour les visites ou l'obtention de renseignements complémentaires, s'adresser à Monsieur Jacques FERRE ou à Monsieur Florian CROISYL au 04 66 22 90 77 ou 06 75 75 91 25.

Pour faire une offre d'acquisition : envoyer les offres par la Poste ou les déposer à l'accueil du S.I.C.T.O.M.U., contre récépissé **avant le 19 février 2009 à 14H30** sous double enveloppe :

✓ **la première enveloppe sera adressée à**

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès
Quartier Bord Nègre – D3bis – 30 210 Argilliers

Elle contiendra :

✓ **la seconde enveloppe**

sur laquelle sera inscrit :

« **ACQUISITION DE VEHICULES
NE PAS OUVRIR** »

Sera joint dans cette enveloppe, le **document de soumission**
(A télécharger)

complété par les informations suivantes :

- les coordonnées postales et téléphoniques du soumissionnaire,
- l'identification ainsi que le nombre de véhicules qu'il souhaite acheter,
- son (ses) offre(s) de prix et l'ordre de priorité entre ses différentes offres.

NB : le document de soumission est également disponible auprès de l'accueil du S.I.C.T.O.M.U. ou sur simple appel téléphonique au 04 66 22 13 70.

Quelques précisions importantes :

- Le critère d'attribution des véhicules et matériels est le prix (plus, l'ordre de priorité, le cas échéant). Les véhicules seront donc vendus aux plus offrants.
- L'état général du véhicule est porté à la connaissance des soumissionnaires. Le **véhicule** est donc **vendu en l'état**, et ne saurait être réparé par le vendeur après la transaction.

- Les **ventes** sont **nominatives**. En conséquence, le véhicule ne peut être cédé qu'à l'acquéreur ayant rempli un formulaire de soumission. Dans ces conditions, merci de bien remplir le formulaire de soumission à votre nom écrit de manière lisible, et avec vos coordonnées exactes.
-
- Le S.I.C.T.O.M.U. se réserve le droit d'annuler la vente si l'offre de prix n'est pas suffisante.
- Compte tenu de la procédure administrative, **les soumissionnaires seront informés du résultat** de l'adjudication, **dans un délai de deux mois à compter de la date de remise des offres**. Les soumissionnaires sont donc **tenus de maintenir leur(s) offre(s) au cours de ce délai**.

Fait à Uzès, le 4 février 2009

Le Président,



Jean-Claude ZIV